

Nombre de conseillers : élus : 11 en fonction : 11 présents ou représentés : 10

Date de convocation : 07/04/2021

Présents : BERTRAND Michel, BOUR Daniel (visio), HERRMANN Pascal, HUNTZIGER Laurence (visio), HUSSER Marcel (visio), KNIPPER Thomas (visio), KOWALIK Grégory, MUNSCH Didier, WILT Rose-Marie (visio)

Pouvoirs : HEBTING Anny donne pouvoir à BERTRAND Michel

Absent excusé : BALTZER Yannis

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 18/02/2021 qui est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : MUNSCH Didier

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du PV de la dernière réunion du Conseil Municipal
- 2) Fixation des tarifs communaux (location pour les terrains loués intitulés « Allmend et bois »)
- 3) Subvention aux associations 2021
- 4) Approbation du Compte administratif 2020 « Gestion Générale » et affectation du résultat d'exploitation 2020
- 5) Approbation du Compte administratif 2020 « Transport » et affectation du résultat d'exploitation 2020
- 6) Approbation des comptes de gestion 2020
- 7) Vote des taux d'imposition 2021
- 8) Adoption du Budget primitif « Gestion Générale » 2021
- 9) Adoption du budget annexe du «Transport » 2021
- 10) Projet de transfert à la communauté de communes de la compétence « organisation de la mobilité »
- 11) Projet d'extinction de l'éclairage public
- 12) Compte-rendu des délégations du maire
- 13) Divers

Délibération n° DCM 2021-007

3. Domaines et patrimoines

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Fixation des tarifs communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de maintenir pour 2021 le tarif de location des terrains loués intitulés « allmend et bois » à :

	Redevances 2020
Allmend	10,00 €/lot
Bois	10,00 €/lot

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2021-008

7. Finances locales

7.5 Subvention

Subvention aux associations

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide d'octroyer une subvention de :
 - 55,00 € à la Fondation du Patrimoine,
- dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2021,
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-2021-009

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Compte administratif 2020 « Gestion Générale » et affectation du résultat d'exploitation 2020

Le Conseil Municipal, après que le Maire se soit retiré et après en avoir délibéré, est d'avis d'approuver le compte administratif 2020 de la Gestion Générale, présenté par M. BERTRAND Michel, adjoint au maire, comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	313 795,31 €
	Recettes :	552 926,95 €
	Excédent de fonctionnement :	239 131,64 €
 <u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	299 231,34 €
	Recettes :	143 577,36 €
	Déficit d'investissement :	155 653,98 €
	Excédent global de clôture :	83 477,66 €

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 239 131,64 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 155 653,98 €
- compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » 83 477,66 €

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-2021-010

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Compte administratif 2020 « Transport » et affectation du résultat d'exploitation 2020

Le Conseil Municipal, après que le Maire se soit retiré et après en avoir délibéré, est d'avis d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe du Transport, présenté par M. BERTRAND Michel, adjoint au maire, comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u> :	Dépenses :	53 900,03 €
	Recettes :	23 857,05 €
	Déficit de fonctionnement :	30 042,98 €
 <u>Section d'investissement</u> :	Dépenses :	0,00 €
	Recettes :	45 683,71 €
	Excédent d'investissement :	45 683,71 €
	Excédent global de clôture :	15 640,73 €

Constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de 30 042,98 €,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- compte 002 « Déficit de fonctionnement reporté » pour 30 042,98 €

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2021-011

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Approbation des comptes de gestion 2020

Le Conseil Municipal,

- **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion :

- de la Gestion Générale
- de la Régie de transports
- du budget annexe de la Salle polyvalente
- du CCAS

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier de Bouxwiller n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2021-012

7. Finances locales

7.2 Fiscalité

Vote des taux d'imposition 2021

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) de la commune est de 31,14 % (soit le taux communal de 2020 : 17,97 % + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 : 17,97 % + 13,17%),

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **décide de voter** les taux des contributions directes comme suit :

Désignation des taxes	Taux votés en %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	31,14 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	70,64 %

- **d'autoriser** le maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2021-013

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Adoption du Budget primitif « Gestion Générale » 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **arrête** la balance en équilibre, des dépenses et des recettes du budget primitif 2021 pour la gestion générale, présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
495 137.24 €	495 137.24 €	724 236.98 €	724 236.98 €

- **dit** que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2021,
- **autorise** le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2021-014

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Adoption du budget annexe du «Transport » 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **décide** d'arrêter la balance en équilibre, des dépenses et des recettes du budget annexe de la régie de Transport comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
65 342.98 €	65 342.98 €	45 683,71 €	45 683,71 €

- **autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2021-015

5. Institutions et vie politique

5.7 Intercommunalité

Transfert à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre de la compétence « Organisation de la mobilité »

- Vu l'article L1231-1 du code des transports,
- Vu l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°13 du Conseil communautaire du 11 février 2021,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- **de transférer** à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre la compétence facultative « organisation de la mobilité » au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports ;

- **de charger** le Maire d'exécuter la présente délibération, qui sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin ainsi qu'à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

*Adopté à la majorité
moins 1 abstention (HUSSERI) et 1 voix contre (KOWALIK)*

Délibération n° DCM 2021-016

5. Domaines de compétences par thèmes

8.5 Politique de la ville

Projet d'extinction de l'éclairage public

Suite à la proposition de la commission voirie, l'assemblée a débattu de la possibilité d'extinction de l'éclairage public la nuit, comme cela est pratiqué dans certaines communes du secteur.

Le conseil municipal décide d'ajourner la décision dans l'attente d'une analyse plus précise de couts (cout électrique, cout d'un mat Led).

Délibération n° DCM-2021-017

2. Urbanisme**2.3 Droit de préemption urbain****Compte-rendu des délégations du maire**

- VU la délibération du conseil municipal en date du 27 octobre 2015, donnant délégation au maire pour exercer au nom de la commune, le droit de préemption urbain,
- VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Hanau qui ont été approuvés par arrêté préfectoral en date du 08/07/2015, suite au transfert de la compétence PLUi qui entraîne aussi de droit le transfert du Droit de Préemption Urbain,
- VU le plan local d'urbanisme intercommunal du pays de Hanau approuvé le 19/12/2019,
- VU la délibération du 19/12/2019 n° 5a du conseil communautaire du Pays de Hanau instaurant et modifiant le droit de préemption urbain des communes couvertes par le PLUi du Pays de Hanau,
- VU la délibération du 19/12/2019 n° 5b du conseil communautaire du Pays de Hanau déléguant le Droit de préemption à chaque commune mentionnée en délibération n° 5a du 19/12/2019, dont figure la Commune de Ringendorf,

Le maire informe qu'il avait renoncé à exercer le droit de préemption sur les ventes suivantes :

- sur la vente d'un bien bâti sur terrain propre, situé 2a rue des primevères à Ringendorf, référencé : Section 3, parcelle 334 de 2.77 ares, au profit de M. Grégory SPECHT et Mme Virginie HUBER.
- d'un bien non bâti, situé rue des vergers à Ringendorf, référencé : Section 1, parcelle 64 de 1.29 ares, au profit de M. Guillaume BALTZER et Mme Fanny SCHWEITZER.
- sur la vente d'un bien bâti sur terrain propre, situé 13 rue principale à Ringendorf, référencé : Section 3, parcelle 335/134 de 12.65 ares, au profit de M. Kévin FRIESS et Mme Marion HURLE.
- la vente d'un bien bâti sur terrain propre, situé 11 rue des Loriots à Ringendorf, référencé : Section 19, parcelle 250 de 2.17 ares, parcelle 597 de 9 ca et parcelle 598 de 8.23 ares au profit de M. Jonathan OHL et Mme Nency BUSCICCHIO.
- la vente d'un bien non bâti, situé 8 rue des quatre vents à Ringendorf, référencé : Section 02, parcelle 134/31 de 5.00 ares, au profit de M. Jérémy KLEIN et Mme Laetitia CHARLES.
- la vente d'un bien non bâti, situé rue des vergers à Ringendorf, référencé : Section 02, parcelle 143 de 6.11 ares et parcelle 138 de 0.39 ares, au profit de M. et Mme CHATELAIN Cédric.
- la vente d'un bien non bâti, situé rue des vergers à Ringendorf, référencé : Section 02, parcelle 139 de 6.45 ares et parcelle 145 de 0.77 ares, au profit de M. WIANNI Jérémy et Mme KOWALIK Lou.
- sur la vente d'un bien non bâti, situé rue des vergers à Ringendorf, référencé : Section 02, parcelle 137 de 7.41 ares et parcelle 144 de 1.08 ares, au profit de M. KOWALIK Grégory et Mme FAUDOT Catherine.

Autres décisions :

Alinéation de gré à grés de biens :

- Le 04/12/2020 au Football Club de Schwindratzheim 11 route de Waltenheim 67270 Schwindratzheim un four et une hotte situés dans la salle polyvalente pour la somme de 500 €,
- Le 26/02/2021 à M. JAMM Claude 39 rue principale 67350 RINGENDORF un chauffe assiette et une table situés dans la salle polyvalente pour la somme de 250 €.

Marché public attribué :

- Le 06/04/2021 à l'entreprise SD CONCEPTION de Ringendorf pour la réalisation de travaux de pose de l'assainissement séparatif à l'école primaire pour un montant de 3 150 € HT soit 3 780 € TTC.

Le Conseil Municipal, en prend acte.

Prochaines dates de réunion :

20 avril à 20h : commission voirie

22 avril à 20h : Cimetières

27 avril à 17h30 : Commission Communale des Impôts Directs

29 avril à 20h : commission urbanisme

3 mai à 20h : Allmend

26 mai à 20h : réunion du Conseil Municipal

5 juillet à 20h : réunion du Conseil Municipal

HERRMANN Pascal	BERTRAND Michel	HEBTING Anny	MUNSCH Didier
BALTZER Yannis (absent)	BOUR Daniel	HUNTZIGER Laurence	HUSSER Marcel
KNIPPER Thomas	KOWALIK Gregory	WILT Rose-Marie	